

Remplace la partie technique de la norme SIA 244, édition 1976

Kunststeinarbeiten – Beläge, Bekleidungen und Werkstücke

Pierre artificielle

Dallages, revêtements, éléments manufacturés

244

La SIA décline toute responsabilité en cas de dommages qui pourraient survenir du fait de l'utilisation ou de l'application de la présente publication.

2007-06 1^{er} tirage

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Avant-propos	4
0 Champ d'application	5
0.1 Délimitation	5
0.2 Références normatives	5
0.3 Dérogations	5
1 Terminologie	6
2 Étude du projet	8
2.1 Support	8
2.2 Fond	8
2.3 Sollicitations et performances requis	8
2.4 Joints	10
2.5 Pentes et évacuation des eaux	10
2.6 Épaisseurs des revêtements	11
2.7 Éléments manufacturés	12
2.8 Nature de la surface	12
2.9 Traitements de surface	12
2.10 Fixation	12
4 Matériaux	13
4.1 Échantillons	13
4.2 Caractéristiques de la pierre artificielle	13
4.3 Mortiers et mastics	14
4.4 Produits et matériaux auxiliaires	15
5 Exécution	17
5.1 Contrôle des fonds et des supports ...	17
5.2 Pose	17
5.3 Tolérances	19
5.4 Dispositions particulières	20
6 Essais	21
6.1 Généralités	21
6.2 Résistance à la flexion	21
6.3 Force d'adhérence	21
6.4 Résistances au gel et aux sels de déverglaçage	21
6.5 Teneur en eau	21
6.6 Résistance à l'usure	21
6.7 Résistance à la glissance (qualité antidérapante)	21
6.8 Contrôle final	21
Annexe A (normative)	
Classes d'exposition à l'humidité	22

Le chapitre 3 *Calculs* n'est pas traité
dans la présente norme.

AVANT-PROPOS

Les normes SIA 244, 246 et 248 ont dû être révisées en raison des développements des techniques de travail et des nouveaux matériaux. De même des adaptations ont été nécessaires en relation avec la norme SIA 251 *Chapes flottantes* et avec les normes européennes. De plus il fallait respecter l'obligation de présenter les parties administratives des normes dans des documents séparés – les Conditions générales pour la construction (CGC).

Commission SIA 244 / 246 / 248

Sigles des organisations représentées dans la commission SIA 244 / 246 / 248

ASC	Association suisse du carrelage
NVS	Association suisse de la pierre naturelle (Naturstein-Verband Schweiz)
SIA KH	Commission des normes du bâtiment de la SIA
UIFPA	Union intercantonale des fabricants de pierre artificielle
VHP	Société suisse des entrepreneurs poêliers et carreleurs (Verband Schweizerischer Hafner- und Plattengeschäfte)

Commission SIA 244 / 246 / 248

		représentant de
Président	Mathias Grimm, Netstal	ASC
Membres	Renato Anastasia, Bâle*	VHP
	Roland Blatter, Ringgenberg	VHP
	Walter Braunschweiler, Zurich	Industrie
	Ernst Eugster, Zurich	SIA KH
	Heinz Jost, Berthoud*	UIFPA
	Kurt Kühn, Monthey	ASC
	René Morf, St-Gall	ASC
	Gino Pedretti, Zurich	NVS
	Pierre Robin, Rapperswil	Concepteur, SIA
	Dr Philipp Rück, Lenzbourg	NVS
	Ernest Schlatter, Buchillon	ASC
	Peter Schneuwlin, Dübendorf	SIA KH
	Herbert Wigger, MuttENZ	Concepteur, SIA
Expert	Hansjörg Eppe, Obfelden*	Expert (membre SIA)

* Membres du groupe de travail SIA 244

Adoption et validité

La Commission centrale des normes et règlements de la SIA a adopté la présente norme SIA 244 le 9 mars 2006.

Elle est valable à partir du 1^{er} décembre 2006.

Elle remplace la partie technique de la norme SIA 244 *Travaux en pierre artificielle* du 1^{er} janvier 1976.

Copyright © 2006 by SIA Zurich

Tous les droits de reproduction, même partielle, de copie intégrale ou partielle (photocopie, microcopie, CD-ROM, etc.), d'enregistrement sur ordinateur et de traduction sont réservés.